
REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 28 avril 2016

DCM N° 16-04-28-12

Objet : Attribution de subventions aux associations socioéducatives.

Rapporteur: Mme ANTOINE-FABRY

Dans le cadre de l'aide apportée aux associations socio-éducatives, il est proposé d'attribuer des subventions pour un montant total de **1 788 376 €** au bénéfice des associations socio-éducatives recensées ci-après.

1. Subventions de fonctionnement et projets pour les associations conventionnées

Subvention pour fonctionnement pour les associations conventionnées :

Metz est forte d'équipements socioéducatifs dans tous ses quartiers, un maillage associatif sur lequel la Ville peut s'appuyer pour développer sa politique éducative et de jeunesse mais aussi pour contribuer à la mise en œuvre de politiques qui relèvent de plusieurs autres délégations.

Ces équipements sont les piliers de la mise en œuvre d'une politique d'éducation populaire permettant à chacun, y compris les adultes, de s'épanouir et de trouver la place de citoyen qui lui revient. Ils sont des lieux de rencontre des différents acteurs de quartier, de coordination des politiques territoriales visant à permettre l'accès de tous aux loisirs et à la culture, à développer les liens intergénérationnels, à contribuer à l'insertion sociale et au vivre ensemble. Ils sont enfin des lieux d'exercice actif de la citoyenneté en ce sens qu'ils permettent aux habitants de prendre une part active dans le choix et la mise en œuvre des projets qui y sont développés.

Par l'ensemble de leurs actions, les associations sont des partenaires privilégiés de la politique municipale (périscolaire, politique de la ville, mission santé, éducation à la citoyenneté...). Membres du Comité de Quartier où elles sont implantées, elles font le relais avec les habitants qui fréquentent leur structure et peuvent également encourager ces derniers à participer eux-mêmes aux comités et ainsi devenir acteurs de l'évolution de leur environnement quotidien.

Aussi pour 2016, malgré un contexte budgétaire contraint, la Ville souhaite renouveler la confiance qu'elle place dans ces associations en leur assurant des subventions de fonctionnement à la hauteur de celles des années précédentes et en poursuivant également sa

politique de conventionnement. Celle-ci permet en effet de formaliser le partenariat entre la collectivité et les associations d'éducation populaire, tout spécialement celles qui animent au quotidien nos 23 équipements de quartier, notre Auberge de Jeunesse et notre Maison des Associations.

Parmi les nouveaux projets mis en œuvre au titre de ce partenariat, on peut citer des exemples de manifestations tels que le festival des **3B (Boue, Botte, Bouge!)** organisé par le CPN les Coquelicots le 19 mars à l'espace Eco-citoyen des Hauts de Vallières où de nombreux ateliers (nichoirs, rucher, cuisine, handisport, jeux de pistes, poney...) ont été proposés pour tout public ; **"Portraits de territoire"**, projet associant le Centre Social Augustin Pioche à 4 compagnies mosellanes et à la compagnie nationale "les Tréteaux de France" pour une représentation le 16 avril à l'Arsenal d'une pièce s'inspirant de portraits d'habitants du quartier Pioche ; le festival **"Sablon théâtre"**, du 7 au 9 octobre avec 4 compagnies en résidence à la Maison des Associations du Sablon, la plupart composées d'habitants du quartier qui proposeront 12 représentations. Au-delà de ces manifestations, il est intéressant de souligner un exemple réussi de **mutualisation**, puisque deux **animateurs du secteur adolescents** ont rejoint les équipes de l'AMIS et du CACS Lacour dans le quartier de Metz Nord et travaillent en binôme auprès des adolescents des deux territoires.

Précisons enfin que ces associations comptent plus de **11 000 adhérents individuels** et environ **3 750 familles** adhérentes. Elles accueillent également **570 structures associatives** qui peuvent ainsi accéder à des locaux afin de proposer leurs activités aux habitants ; elles emploient **300 salariés** à l'année auxquels s'ajoutent des emplois saisonniers qui renforcent les équipes notamment lors des accueils collectifs pendant les vacances scolaires. Elles accueillent également des services civiques ou des volontaires européens qui bénéficient ainsi d'une première approche professionnelle dans le domaine de l'éducation populaire.

Compte-tenu de l'importance de l'action menée sur le territoire messin par ces associations, il est proposé de les soutenir en leur attribuant des subventions de fonctionnement pour un montant total de 1 380 430 €; à ce total il convient d'ajouter l'aide apportée pour le financement des fluides à hauteur de 379 996 €, portant le financement total à **1 750 426 €** selon la répartition prévue dans la motion.

Subvention pour projets pour les associations conventionnées :

Outre les subventions de fonctionnement, il est également proposé de financer les projets spécifiques de certaines associations conventionnées.

Ainsi, la **MJC de Borny** propose deux projets : la **9^{ème} édition des «Ecolotrucs»** qui se déroulera le 5 juin, sur l'espace vert le "Champ des Sœurs" et réunira près d'une trentaine d'associations mobilisées sur toute une journée autour de concerts, d'expositions, de jeux, de danse, de stands de restauration... il est proposé une subvention de **12 650 €** (dont un financement de 7 650 € au titre de la Politique de la Ville) ; **des animations de rue**, qui permettent à l'équipe de la MJC d'aller à la rencontre de jeunes enfants et adolescents du quartier et de faire connaître leur structure, menées cet été dans 6 lieux différents pendant 6 semaines, pour un montant de **5 000 €**.

Deux projets sont développés par la **MJC Metz Sud**. Le premier concerne le développement du jardin pédagogique qui a pris une réelle ampleur sur le quartier. Cette année la structure s'associe à la démarche citoyenne et participative des "**incroyables comestibles**", mouvement

mondial basé sur la solidarité et le partage, proposant notamment à chacun de profiter des récoltes gratuitement ; la subvention proposée est de **500 €**. Le deuxième projet, **L'Etrange Rendez-vous**, est prévu le 24 septembre 2016 dans les locaux de la MJC ; il s'agit d'une bourse aux livres sur le thème de la littérature policière sur fond de rencontres pluridisciplinaires avec des auteurs, des dessinateurs, des cinéastes, des artistes, des musiciens, pour tous publics, grands et petits, pour un montant de **1 500 €**.

Les **Eclaireuses et Eclaireurs de France** organisent des **échanges européens** ; il s'agit de rassembler environ 65 scouts âgés de 8 à 11 ans en provenance d'Allemagne, du Luxembourg, de Belgique et de France afin de permettre aux enfants d'appréhender la question européenne et le vivre ensemble au cours d'un temps de vacances collectives du 24 au 31 juillet 2016. Il est proposé un financement de **1 000 €** (dont 500 € au titre de la coopération institutionnelle). Le deuxième projet est un **voyage en Espagne** organisé dans le cadre de leurs échanges internationaux lors des camps d'été et pour lequel une restitution sera organisée à Metz à leur retour. Il est proposé une aide de **500 €**.

Enfin, le **CRI-BIJ** (Centre de Renseignement et d'Information - Bureau Information Jeunesse) réalise une refonte du **Guide des salles** disponibles dans l'agglomération messine. Ce guide, très utile pour quiconque recherche une salle (tarifs, description précise des lieux, conditions d'occupation etc.), a été édité pour la dernière fois en 2005 et demande aujourd'hui d'être remis à jour. La nouvelle version en ligne permettra une mise à jour plus régulière et plus simple à effectuer. Elle permettra également de mettre en avant les informations sur les salles mises à disposition du public par les centres socioéducatifs du territoire messin, grâce à une rubrique spécifique à créer sur le site de la Ville de Metz. Il est proposé une aide de **5 000 €**.

La dépense totale des subventions pour les projets des associations conventionnées s'élève à **26 150 €**.

2. Subventions pour projets et manifestations à diverses associations socioéducatives

Festival Cirq'O'Sablon

L'association Cavavanne, avec le soutien de la Maison des Associations du Sablon (MAS), organise le premier festival Cirq'O'Sablon qui mêle musiques et arts du cirque. Il a pour ambition de proposer une forme originale d'animation sur le quartier, de participer à sa dynamisation, et de créer du lien social en son cœur à travers une action conviviale, festive et éducative. La manifestation se déroulera du 8 au 15 mai 2016 à la MAS et permettra d'assister à divers concerts et spectacles d'arts du cirque. Mais auparavant, l'association organise des ateliers des arts du cirque aux classes des écoles du Sablon. Plus de 300 élèves bénéficieront de cette action, et certains pourront présenter un spectacle lors du festival au mois de mai. Le coût global de l'action s'élève à 28 890 €. Il est proposé d'attribuer une subvention de **4 000 €** permettant la participation à la prise en charge des frais de mise en œuvre des ateliers pédagogiques.

Pour une jeunesse connectée sans danger

L'association La Passerelle, active depuis de longues années sur le quartier de Borny et proposant des services liés à l'utilisation des outils numériques et à la valorisation du quartier et des habitants, présente un projet de développement de son activité sur l'ensemble des

quartiers de la ville. Dans le sillage du succès de la plateforme d'information locale et participative « BornyBuzz », elle propose un service de médiation numérique s'appuyant sur une nouvelle plateforme participative déclinée selon plusieurs thématiques : réalisation de websérie, ouverture d'une webradio, partenariat avec l'association Bouche à Oreille pour l'édition du « petit journal des ados », portraits de talents, Girls & Co., etc... Le budget global de l'action s'élève à 45 000 €. Il est proposé l'attribution d'une subvention de **5 000 €**.

La Fête du Ruisseau

Les 28 et 29 mai 2016, l'Association Vallières en Fête organisera sa treizième édition de la Fête du Ruisseau à Metz-Vallières. Le coût total du projet est estimé à 17 600 € ; l'association prévoit 12 640 € environ de recettes de participation du public et 1 960 € de participation des partenaires publics et autres. Elle sollicite 3 000 € de subvention municipale. Afin de soutenir l'association pour lui permettre de réaliser son projet, il est proposé d'accorder une aide financière à hauteur de **2 800 €**.

La dépense totale des subventions pour projets s'élève à **11 800 €**.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU la volonté de la Ville de Metz de soutenir les actions éducatives en direction de la jeunesse, d'encourager le développement du lien social, de favoriser l'animation des quartiers,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** les subventions suivantes aux associations conventionnées ci-dessous mentionnées, pour un montant total de **1 776 576 €**, soit un solde à verser de **887 971 €** compte-tenu des avances accordées au Conseil Municipal du 17 décembre 2015 pour l'ensemble des associations conventionnées :

<u>Au titre de la mise en place d'un projet éducatif</u>	Dont déjà versé
Association Messine Interfédérale et Solidaire Patrotte	154 663 € 77 135 €
Maison des Jeunes et de la Culture de Metz Quatre-Bornes	137 772 € 68 840 €
Maison de la Culture et des Loisirs de Metz	155 236 € 77 525 €
Maison des Jeunes et de la Culture de Metz Borny	141 580 € 63 550 €
<i>Subvention fonctionnement</i> 123 930 €	
<i>Ecolotrucs</i> 12 650 €	
<i>Animation de rue</i> 5 000 €	
Maison des Associations du Sablon – Centre Social	102 725 € 52 695 €
Association pour le Développement des Actions Culturelles et Sociales de Bellecroix (A.D.A.C.S.)	97 249 € 49 865 €

Maison des Jeunes et de la Culture de Metz Sud		106 666 €	52 445 €
<i>Subvention fonctionnement</i>	104 666 €		
<i>Jardin pédagogique</i>	500 €		
<i>L'Etrange Rendez-vous</i>	1 500 €		
Centre d'Animation Culturelle et Sociale Georges Lacour		107 564 €	56 110 €
Espace de la Grange – Centre social		91 915 €	47 330 €
Comité de Gestion du Centre Socioculturel de Metz Centre		75 891 €	40 940 €
Centre Social Maison des Jeunes et de la Culture Boileau Prégénie		31 250 €	15 625 €

Au titre de la mise en place d'un projet d'animation

Centre Culturel de Metz Queuleu		52 744 €	25 675 €
Centre d'Activités et de Loisirs de Plantières		58 944 €	31 370 €
Centre de Renseignement et d'Information – Bureau Information Jeunesse		47 480 €	21 240 €
<i>Subvention fonctionnement</i>	42 480 €		
<i>Guide des salles</i>	5 000 €		
CPN Les Coquelicots		51 000 €	25 500 €
Eclaireuses et Eclaireurs de France		32 700 €	17 650 €
<i>Subvention fonctionnement</i>	31 200 €		
<i>Rassemblement scouts</i>	1 000 €		
<i>Voyage en Espagne</i>	500 €		
Famille Lorraine de Metz Devant-les-Ponts		21 891 €	12 185 €
Familles de France – Fédération de Moselle		12 170 €	7 955 €
Association Pushing		16 500 €	8 250 €
Association Pas Assez		11 650 €	5 825 €
Carrefour des Organisations de Jeunesse et d'Education Populaire		9 700 €	4 850 €

Au titre de la mise en place d'un projet d'accueil associatif de quartier

Association de Gestion et de Développement de l'Auberge de Jeunesse		43 000 €	21 500 €
Interassociation de Gestion du Centre Familial, Social et Culturel de Metz Magny		62 579 €	29 590 €
Association de Gestion du Centre Saint-Denis de la Réunion		35 777 €	17 610 €
Association de Gestion du Centre Socioculturel de Metz Vallières		40 054 €	18 325 €
Association de Gestion du Centre Socioculturel de la Corchade		38 603 €	19 510 €
Association de Gestion du Centre Socioculturel et Sportif de Sainte-Barbe Fort-Moselle		21 813 €	10 780 €
COJFA		17 460 €	8 730 €

- **D'ATTRIBUER** les subventions suivantes pour projets et manifestations aux associations ci-dessous mentionnées, pour un montant total de **11 800 €** :

Association Cavavanne	4 000 €
Association Vallières en Fête	2 800 €
Association La Passerelle	5 000 €

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification, les conventions et avenants portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

La dépense totale s'élève à **899 971 €**. Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2016.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :
Pour le Maire
L'Adjointe Déléguée,

Margaud ANTOINE-FABRY

Service à l'origine de la DCM : Jeunesse, Education Populaire et Vie Etudiante
Commissions : Commission Sport et Jeunesse
Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 38 Absents : 17 Dont excusés : 9

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ